



Dossier surendettement et huissiers

Par **roselaime**, le **18/05/2013** à **18:54**

bonjour je viens de déposer un dossier de surendettement. Je n'ai pas encore reçu de numéro d'inscription ni de recevabilité de mon dossier. Je viens de recevoir une mise en demeure d'huissier à la demande d'un de mes créancier. jusqu'ici je n'avais pas eu de lettre d'huissier. rn Que dois je faire? qu'est ce que je risque ? l'huissier me menace d'une procédure judiciaire si je ne règle pas 550 euros dans les 3 jours, ce que je ne peux pas ou me demande de téléphoner à mon créancier pour un plan d'apurement. J'avais pourtant écrit en recommandé à mon créancier avec un chèque d'une somme de 30 euros en lui demandant un échéancier raisonnable. rn Pas de réponse à part des menaces et cet huissier; merci de me répondre.

Par **amajuris**, le **18/05/2013** à **20:44**

bjr, rn pour une dette de 550 € faire un premier versement de 30 € je comprends que le créancier ne réponde pas sachant que selon le code civil votre créancier peut exiger le paiement total de la dette. rn comme vous ne pouvez pas payer laissez l'huissier faire une procédure devant un tribunal, dites lui que vous avez déposé un dossier de surendettement. rn attendez de connaître la décision de la commission de surendettement. rncdt